



Journée Germain-Brière « Les chevauchements »

Le samedi 5 octobre 2019

13 h à 16 h

**Pavillon Fauteux, salle 302 (salle Norton Rose Fullbright Canada - 3^e étage)
57, rue Louis-Pasteur, Université d'Ottawa**

Programme

La conférence se déroulera en français.

Période de questions bilingue.

- 12 h 30** **Accueil** (salle 302, 3^e étage, pavillon Fauteux)
- 13 h** **Mot de bienvenue**
Madame Marie-Eve Sylvestre, doyenne, Faculté de droit, Section de droit civil,
Université d'Ottawa
- 13 h 05** **« Quand l'automobile passe une frontière invisible : conflits et
complémentarité entre les régimes québécois et ontarien relatifs aux accidents
d'automobile »**
Monsieur Daniel Gardner, professeur, Faculté de droit, Université Laval
Résumé : Le lieu de survenance d'un accident d'automobile et celui de résidence
des personnes impliquées ont un impact majeur sur les règles d'indemnisation
applicable. À partir d'exemples concrets, le conférencier fera ressortir les
différences entre les régimes québécois et ontarien. Qui indemnise, à quelles
conditions et dans quelle mesure les tribunaux de droit commun peuvent jouer
un rôle en la matière, voilà le genre de questions qui obtiendront des réponses
précises.
- 14 h 05** **Pause-santé (café et biscuits servis à l'extérieur de la salle 302, 3^e étage)**
- 14 h 25** **« Un tropisme dans l'interaction entre le droit privé et le droit public au
Québec »**
M^e Vincent Ranger, Per curiam avocats
Résumé : Le conférencier proposera une lecture de l'interaction entre le droit
public et le droit privé au Québec. Constatant l'oubli fréquent de cette
distinction occidentale usuelle, M^e Ranger en recherchera les causes dans
l'histoire et la structure du système juridique québécois. Cette analyse

l'amènera à révéler l'existence d'un tropisme dans la pensée des juristes québécois : la défense du droit privé.

15 h 05

**« Le droit international privé comme vecteur de préoccupations socioéconomiques : l'exemple de la pollution transfrontalière »
Monsieur Guillaume Laganière, professeur, Département des sciences juridiques, UQAM**

Résumé : Mains enjeux qui interpellent aujourd'hui le droit privé font fi des frontières qui en définissent la portée territoriale — complots internationaux de fixation des prix, pratiques interdites de commerce, émission de gaz à effet de serre, etc. Le droit international privé peut-il encadrer le comportement des acteurs transnationaux dans une société mondialisée, en imposant l'application d'un droit interne plutôt qu'un autre et en donnant (ou non) compétence aux tribunaux locaux? L'exemple de la pollution transfrontalière est particulièrement révélateur à cet égard.

15 h 40

Période de questions

15 h 55

Mot de la fin

Madame Marie-Eve Sylvestre